

106518 - Se réunir le jour d'Arafat pour une invocation collective

question

Comment juger le fait de se réunir le jour d'Arafat sur l'esplanade ainsi dénommé ou ailleurs pour s'adonner à une invocation collective ? Cela se fait de sorte qu'un pèlerin lit une invocation dans un des livres intitulés Invocations du jour d'Arafat ou d'autres et que les autres reprennent les paroles du lecteur sans dire amen. Cette manière d'invoquer Allah constitue-t-elle une innovation ou pas ? Nous espérons recevoir un éclaircissement argumenté.

la réponse favorite

Louanges à Allah

En cette importante journée, il vaut mieux que le pèlerin s'efforce à invoquer Allah le Transcendant et Très-haut dans l'humilité, les mains levées vers le ciel. En effet, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) s'était adonné au rappel d'Allah et à Son invocation jusqu'au coucher du soleil. C'est ce qu'il fit après avoir accompli les deux prières de l'après-midi regroupées et raccourcies dans la vallée dite Ouranah. Ensuite, il se rendit au lieu du Stationnement pour s'installer près des rochers et du Mont de l'Invocation, appelé mont d'Ill. Il s'adonna à fond à l'invocation et au rappel d'Allah les mains levées et le visage orienté vers la direction de la qibla (La Mecque) et monté sur sa chamelle.

Allah le Transcendant a institué l'invocation pour Ses serviteurs afin qu'ils la pratiquent dans la discrétion et la révérence, et avec désir et crainte, en vue de complaire à Allah le Puissant et Majestueux.

Arafat fait partie des meilleurs endroits pour pratiquer l'invocation. Allah Très-haut a dit : **«Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs.»** (Coran, 7 :55). Le Très-haut dit encore : **«Invoque ton Seigneur en toi-même »** (Coran, 7 :205)

On lit dans les Deux Recueils authentiques ce hadith rapporté par Abou Moussa (P.A.a) : «Les gens s'étaient mis à invoquer (Allah) à haute voix lorsque le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) leur dit : **«Ô gens, ne vous fatiguez pas. Vous n'invoquez ni un sourd ni un absent. Vous invoquez Celui qui entend et voit tout. Celui que vous invoquez est plus proche à l'un d'entre vous que le cou de sa monture.»**

Allah le Majestueux et Très-haut a rendu hommage à Zacharie (PSL) en ces termes : **«C'est un récit de la miséricorde de ton Seigneur envers Son serviteur Zacharie lorsqu'il invoqua son Seigneur d'une invocation secrète.»** (Coran, 19 :2) Le Puissant et Majestueux a dit : **«Votre Seigneur a dit : invoquez-moi, Je vous réponds.»** Les versets et hadiths qui exhortent au rappel (d'Allah) et à l'invoation sont nombreux.

Il est institué en cet endroit (Arafat) particulièrement de multiplier le rappel et l'invoation avec sincérité, concentration, désir et crainte. Il est institué encore de dire la talbiyya à haute voix, suivant en cela la pratique du Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) et ses compagnons (P.A.a). Il a été rapporté qu'il dit ce jour-là : «La meilleure invocation est celle du jour d'Arafat. La meilleure parole prononcée par mes prédécesseurs prophètes et par moi-même, c'est : **«Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah, le seul qui n'a pas d'associé, et auquel appartient la Royauté, et qui mérite la Louange, Celui qui est omnipotent.»**

Quant à l'invoation collective, je ne lui connais aucun fondement. Il vaut mieux s'en passer car elle n'a été rapportée ni du Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) ni de ses compagnons, à ma connaissance. Si toutefois une personne invoquait et que les autres disaient amen, cela ne représenterait aucun inconvénient. Cela se fait dans l'invoation dite qunoute, celle de clôture de la lecture du saint Coran et celle prononcée dans le cadre d'une demande de pluie, etc.

Quant au fait de se réunir (à cet effet) le jour d'Arafat ou à Arafat ou ailleurs, je ne lui connais aucun fondement reçu du Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui). Or, il (le Prophète) a dit : **«Quiconque accomplit une œuvre contraire à notre ordre, la verra**

rejetée. » (Cité par Mouslim dans son Sahih) Allah est le garant de l'assistance. Extrait de
Madjmou fatwas du Cheikh Ibn Baz (17/272).